

Définition des lots de parking et parties communes en avant de la façade :

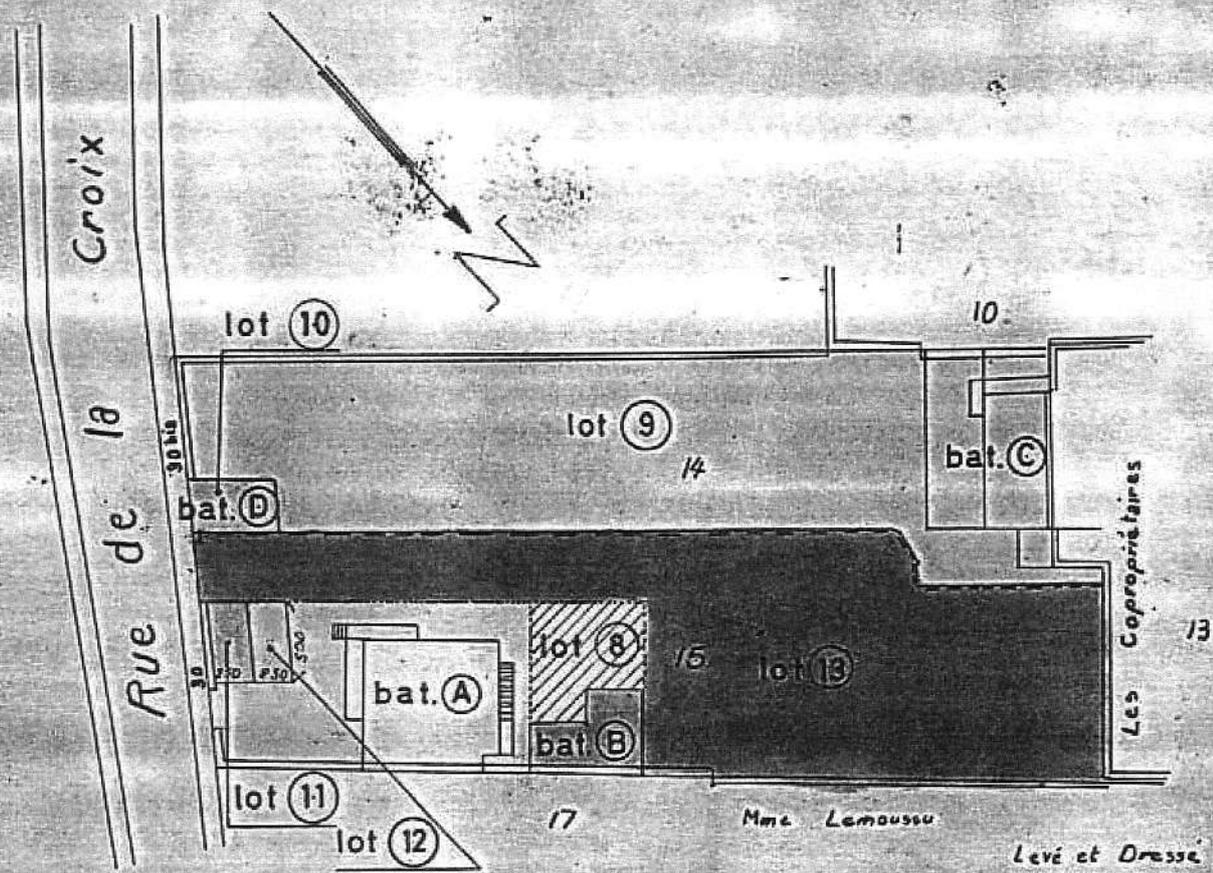
Le lot numéro 24, initialement numéroté 12, représentant un emplacement de parking dans le bâtiment B et les neuf/sept cent quatre-vingt-cinquièmes (9/785^{èmes}) des parties communes générales, est resitué sur la partie pavée entre la façade du bâtiment A et le portail d'entrée de la copropriété, selon les cotes du plan initial.

ARCHIVES

NANTERRE

PLAN DE COPROPRIÉTÉ

CL 14	30 bis Rue de la Croix	712 m ²
CL 15	30 Rue de la Croix	888 m ²
Surface Totale :		1600 m ²



Echelle: 1/500

Levé et Dressé par M. OGE
7 rue Gambetta, Nanterre.
Géomètre Expert, d.p.l.g.